

réu information

21/01/15



## COMMUNE DE FLINS SUR SEINE

### ◆ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ◆

Date de convocation : 19/05/2014	date d'affichage : 19/05/2014	date de la séance : 26/05/2014
Nombre de conseillers en exercice : 19	présents : 18	votants : 18

L'an deux mille quatorze, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Pascal CHAVIGNY. Présents : Philippe MERY, Patrice HERAULT, Jacques HEQUET, Catherine LOZERAY, Hélène DUPAS, Christophe SOLER, David GUYOT, Chrystel ADRIAN, Michel LEBLANC, Nathalie DELATTRE, Francine BARBIER, Michel DUPONT, Christine BRUGIAL, Guy LEMARCHAND, Sabine TIMBLENE, Nadège DAUMARD, Christine ANGERAND lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations :

Absent excusé : Jean-Paul LE CORRE

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe SOLER est élu secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N° 2014/31

**OBJET : Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin**

Vu la loi de finances 2014 du 29/12/2013,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons désormais la possibilité d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie supérieure à 5 m<sup>2</sup> et soumis à déclaration préalable et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette possibilité.

Ex. taxe d'aménagement pour un abri de jardin de 10 m<sup>2</sup> : 10 m<sup>2</sup> x 807 € x 7,3% = 589 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité et une abstention (Catherine Lozeray) d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins de plus de 5m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
A Flins sur Seine, le 26/05/2014  
Le Maire, Pascal CHAVIGNY



DDTSTAN/AU03.07.2014



## **COMMUNE DE FLINS SUR SEINE**

### ◆ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ◆

Date de convocation : 21/09/2011	date d'affichage : 21/09/2011	date de la séance : 29/09/2011
Nombre de conseillers en exercice : 17	présents : 11	votants : 13

L'an deux mille onze, le vingt neuf novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Pascal CHAVIGNY. Présents : Catherine LOZERAY, Patrice HERAULT, Philippe MERY, Jacques HEQUET adjoints, Christophe SOLER, Martine LE MENS, Pascal VOILEAU Jean Pierre BOSCHER, Françoise GARAUD, Hélène DUPAS lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations : Anne PULVERIC à Pascal CHAVIGNY et Pascale LE FOLL à Françoise GARAUD  
Absents excusés : Edmonde BOILEAU, Michel LOUIS, Serge THIBAUT, David GUYOT  
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe SOLER est élu secrétaire de séance.

#### **DELIBERATION N° 2011/68**

#### **OBJET : Fixation du taux de la nouvelle taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide,**

D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations  
A Flins sur Seine, le 29/09/2011  
Le Maire, Pascal CHAVIGNY*

